

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 1

Artikel: L'éducation populaire dans les pays de Vaud
Autor: Cousin, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

truire les masses afin qu'elles puissent s'intégrer à la communauté dans des conditions d'égalité. Il faudrait passer de la condition actuelle, qui est semi-coloniale et par conséquent semi-féodale, à un état de démocratie complète, démocratie qui ne doit pas se limiter à la simple parole, mais au contraire doit être mise en pratique et comprise par les masses.

Les travailleurs constituent la force vivante sur laquelle repose l'évolution nécessaire de l'Amérique latine. Ces travailleurs commencent à prendre conscience de leur responsabilité, de leur force morale et de la nécessité de l'unité syndicale. Ils ont reçu et reçoivent l'appui de la C. I. S. L., qui leur apporte la solidarité de leurs camarades du monde entier unis dans leur désir commun d'améliorer leurs conditions de vie et d'obtenir un avenir de paix et de justice sociale. Ce sont eux qui décideront en dernière instance du destin de leur patrie.

L'éducation populaire dans le pays de Vaud

Par *H. Cousin*,

président de la commission de coordination syndicale de Lausanne

Les organisations syndicales se sont toujours préoccupées, en dehors de leurs tâches traditionnelles, du problème important et délicat de l'éducation des masses.

Depuis longtemps déjà, soit à l'étranger, soit dans notre pays, des centres de culture populaire ont été créés à l'intention des personnes ne pouvant pas, pour des raisons diverses, suivre ou poursuivre un enseignement supérieur.

Lausanne, ville d'études par excellence, ne possédait pas d'institutions supérieures à l'usage des classes modestes. Beaucoup de personnes regrettaient cette absence et nous étions, militants syndicalistes, plus navrés encore de cette lacune. Une tentative de mettre sur pied une université populaire a été faite il y a trente ans, elle échoua.

Dernièrement, à l'occasion des élections des juges prud'hommes, notre commission de coordination syndicale organisait un cycle de conférences traitant du droit et de la législation en matière de travail. Ces cours ont rencontré un vif succès. C'était là un commencement d'organisation d'éducation populaire que nous voulions poursuivre.

La réalisation d'un centre de culture nécessite de gros efforts et de solides appuis financiers; ces difficultés ne nous étaient pas inconnues. L'idée était dans les esprits et, comme l'on dit communément, elle flottait dans l'air de notre ville.

Sur ces entrefaites, une invitation est parvenue à l'adresse de plusieurs militants pour nous rendre à une conférence d'orientation en vue de créer une université populaire à Lausanne (U. P. L.).

Cette initiative a rencontré d'emblée notre approbation.

Après avoir reçu des assurances sur la neutralité politique et confessionnelle de l'institution envisagée, nous avons collaboré activement aux travaux préliminaires visant à édifier un centre de culture générale. Plusieurs militants syndicalistes ont contribué à l'élaboration des statuts et du programme des cours. Les conceptions et les avis émis par nos représentants ont reçu une large audience; c'est pour nous un plaisir de le souligner. Les contacts établis entre personnes de milieux divers ont été certainement profitables à chacun; ce n'est peut-être pas là le moindre intérêt de cette collaboration.

Pour connaître les désirs des syndiqués de notre ville, nous avons mené une enquête, genre Gallup. Cette consultation s'est révélée intéressante. La communication de ces résultats aux personnes chargées de l'élaboration des statuts et du programme des cours a constitué une source d'indications qui a largement été utilisée. Il ressort en particulier de cette consultation que les milieux ouvriers voulaient un centre d'étude à l'image de l'Université de Lausanne. La formule visant à l'organisation de conférences a été écartée et de véritables cours ont été institués. Nous verrons par la suite le programme élaboré pour le premier semestre 1951.

Ces quelques indications données en matière de préambule, passons aux principaux aspects que constitue l'Université populaire de Lausanne, telle qu'elle a été présentée au public de notre canton le 3 juillet 1951.

Il nous paraît utile de citer quelques articles des statuts de l'U. P. L.:

Article premier. — L'association pour l'Université populaire de Lausanne est une association sans but lucratif au sens des articles 52 à 60 et suivants du C. C. S. Elle a son siège à Lausanne. Elle observe une stricte neutralité politique et religieuse.

Art. 2. — Buts de l'association: Grouper les personnes physiques et morales désireuses de créer un instrument d'instruction supérieure et de culture générale accessible à tous.

Art. 3. — Membres. L'U. P. L. comprend: des membres individuels, des membres individuels à vie, des membres collectifs, des membres bienfaiteurs.

Art. 4. — Ressources. Les cotisations des membres individuels, les cotisations des membres individuels à vie, les cotisations des membres collectifs, les cotisations des membres bienfaiteurs, les finances des cours, les subventions, les dons et legs.

Art. 5. — Organes de l'association: l'assemblée générale, le conseil général, le comité de direction.

Ces quelques renseignements administratifs donnent une idée de la structure de l'U. P. L.

Notons que les syndicats groupés au sein de la commission de coordination syndicale ont droit statutairement à quatre sièges au conseil général, un siège au comité de direction et un de nos collègues est délégué à l'assemblée générale.

Le point le plus important de l'U. P. L. réside tout naturellement dans le programme des cours. Examinons celui présenté pour le semestre d'hiver 1951/1952.

Les branches enseignées sont groupées en trois parties distinctes, à savoir :

- I. Arts et littérature.
- II. Droit et économie.
- III. Mathématiques et sciences.

Cet enseignement supérieur s'étend sur vingt cours comprenant :

I. Arts et littérature

1. Histoire de l'art	6	semestres
2. Histoire de la langue française	3	»
3. La littérature française	2	»
4. Connaissance de quelques œuvres de la littérature française	6	»
5. Histoire des civilisations	6	»
6. Problèmes contemporains: le mouvement ouvrier en Europe	8	»
7. Evolution de l'humanité, écriture et imprimerie	6	»
8. Introduction à la philosophie sociale	2	»

II. Droit et économie

9. Notions générales de droit	2	»
10. Principes d'économie politique et d'économie commerciale	4	»

III. Mathématiques et sciences

11. Mathématiques générales (cours élémentaire)	6	»
12. Mathématiques générales (cours moyen)	4	»
13. Eléments pratiques de mathématiques supérieures	2	»
14. Géologie	4	»
15. Physique	2	»
16. Chimie	4	»
17. Biologie animale	2	»
18. Biologie végétale	2	»
19. Biologie des insectes	2	»
20. Astronomie	2	»

Le corps enseignant est formé de MM. les professeurs de l'Université de Lausanne et de l'enseignement supérieur.

Les cours sont donnés dans les salles de l'Université de l'ancienne académie et de l'école de chimie.

La popularité de cette université réside dans la modicité de la finance d'inscription. En effet, un cours semestriel d'une heure par

semaine se paye 5 fr.; un cours semestriel de deux heures par semaine coûte 9 fr.

La valeur des cours, l'autorité du corps enseignant et la modeste finance d'inscription sont autant de facteurs de succès de cette université populaire.

Les statuts et le programme étant prêts, il restait la grosse inconnue: combien y aurait-il d'étudiants?

Les responsables de l'U. P. L. avaient de légitimes appréhensions. Toute naissance, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une société, en fait apparaître. Si du côté financier on pouvait compter sur de larges appuis, la commune de Lausanne et l'État de Vaud ont donné chacun 15 000 fr. de subvention, des maisons privées ainsi que de nombreux particuliers ont fait des dons substantiels. Il restait, comme nous le soulignons plus haut, de savoir l'accueil qui serait fait à cette institution, tant de la part de la population que des futurs étudiants.

Le premier budget établi inscrivait au chapitre des élèves un chiffre très modeste, 150 environ.

Mesuré à cette valeur, on peut donc considérer aujourd'hui le succès de l'U. P. L. si l'on dit que le 1^{er} novembre 1951 on comptait 1625 étudiants inscrits à plus de 2000 cours.

On trouve une confirmation catégorique de la notion du besoin d'un centre d'étude générale. Ce succès a largement dépassé les limites de la commune de Lausanne. Les premières indications montrent que toutes les parties du canton sont représentées dans l'effectif des étudiants.

Sur 1625 étudiants, nous constatons que 906 sont des hommes et 719 des femmes. Le doyen est né en 1869, le cadet est âgé de 14 ans. La répartition par professions est particulièrement suggestive; en effet, nous trouvons 580 employés (commerce, banque et industrie); 157 ménagères; 130 membres du corps enseignant primaire et secondaire; 115 ouvriers spécialisés; 76 étudiants; 69 employés techniques; 67 ouvriers et manœuvres; 63 apprentis; 59 employés supérieurs; 46 personnes des professions libérales; 38 étudiants universitaires; 27 chefs d'entreprises; 7 artistes; 191 personnes de professions diverses.

Ces quelques indications témoignent bien du grand succès rencontré par l'U. P. L. Il faut maintenant assurer l'avenir proche et lointain de cette institution. Il importe d'élargir la base de ce centre d'éducation populaire. Les organisateurs font tout le possible pour continuer cette marche encourageante.

En terminant, nous voudrions souligner à l'intention des syndiqués et des fédérations combien il faut soutenir cette institution, soit en participant en qualité d'étudiant, soit en devenant membre collectif de l'U. P. L., ceci afin de consolider cet édifice appelé à rendre de grands services aux travailleurs.

Nous ne pouvons rester en marge de la vie culturelle de notre pays, il faut considérer comme un devoir la nécessité d'accroître la somme de nos connaissances pour que soit abrégé le chemin qui nous conduit à la réalisation de notre idéal.

Redisons avec Denis de Rougemont: « Là où l'homme veut être total, l'Etat ne sera jamais totalitaire. »

Bibliographie

Pantalons rouges. Par *Joseph Jolinon*. Editions du Milieu du Monde, Genève. — Le truculent auteur de la série de romans groupés dans «Les Provinciaux» ajoute un nouveau tableau à sa fresque sociale grandiose. Les personnages de chair et d'esprit font une chronique singulièrement émouvante et vivante de la première guerre mondiale, dans le tonnerre des armes, la douleur et le sang. Les grandes lignes n'empêchent pas l'auteur d'inciter ses lecteurs aux petits détails de la vie journalière. C'est ainsi qu'il instruit sur l'art difficile de pêcher et sur le manie-ment d'armes. Un livre d'enseignements divers, écrit avec une verve endiablée; du meilleur Jolinon en somme. M.

Travail et Salaire selon la Morale chrétienne. Par le professeur *Pierre Jaccard*. Collection C. P. E. Editions Labor & Fides, Genève. — Chargé de cours à l'Uni-versité de Lausanne, directeur d'une institution et d'une école professionnelle d'infirmières (La Source), l'auteur cherche avec une bonne volonté louable les principes d'ordre moral qui devraient régler les conditions du travail. Il pose d'abord le problème du chômage, de ses causes et de ses remèdes, envisage dans quelle mesure la revendication du droit au travail est fondée et comment on pourrait y répondre. Les formes et les conditions du travail sont ensuite exa-minées à la lumière des préceptes de l'Ecriture. On est surpris de voir combien les auteurs bibliques, les pères de l'Eglise et les réformateurs, se sont préoccupés de ces questions. Le salaire, qui est l'objet de la troisième étude, trouve dans la Bible et dans la tradition de l'Eglise une signification originale et féconde. R.

Autour du Problème de la Paix. Par *H.-L. Miéville*. Les Editions La Concorde, rue des Terreaux 29—31, Lausanne. — Cet intéressant opuscule traite avec une objectivité sympathique du grave problème de la paix en fonction de la position marxiste, de l'objection de conscience et du droit. Il est bon qu'à notre époque des esprits non conformistes essaient de façon louable à rendre au spiritualisme la place qu'il mérite, même quand ils dérangent quelques pots de fleurs sur l'étagère de la routine. Jemi.

Le Tourisme social, Caractères et Problèmes, Alliance internationale de Tou-risme. Tome 1. Par *W. Hunziker*. Publication de la commission scientifique de l'Alliance internationale de tourisme, Berne. 1951. 112 pages. Edité par l'Al-liance internationale de tourisme. Cet ouvrage est dû au président de la com-mission scientifique de l'Alliance internationale du tourisme. Phénomène éco-nomique et touristique, le tourisme social acquit toujours plus d'importance ces dernières années et posa des problèmes qui demandaient à être rapidement étudiés et résolus. Un premier chapitre est consacré à la définition, aux formes et aux éléments constitutifs du tourisme social, que l'on appelle aussi «tourisme de masse» ou «tourisme populaire». L'emploi de diverses expressions pour dés-igner la même chose exigeait à lui seul une mise au point. L'auteur a opté pour «tourisme social», parce que mieux apte à rendre concret ce qu'on entend, à sa-voir la participation des économiquement faibles au mouvement touristique. La réglementation des vacances, le financement des voyages et des séjours sont les